

a.231.1. (UNESCO) - ^hFD/kk
 a.211 Hummel

Berne, le 15 décembre 1978

*RD : un peu parler S.-U.-P.
 Po.*

Note à Madame l'Ambassadeur Francesca Pometta

Notre représentation
 auprès de l'UNESCO

Nous vous remercions de votre note du 7 décembre 1978 par laquelle vous avez suggéré que M. H. Reimann, Premier secrétaire de notre ambassade à Paris, prête main forte au Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO pour le décharger, de cas en cas, en participant à certaines réunions de l'Organisation.

Nous sommes parfaitement conscients des sérieux problèmes qui résultent, tant pour le Ministre Hummel que pour votre Division, de l'effort exceptionnel qui est demandé de la part du Délégué pour assumer seul les obligations qui lui incombent au titre de son cahier des charges et des fonctions qu'il exerce de surcroît au sein de l'UNESCO.

En sa qualité de Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, l'Ambassadeur F. Schnyder nous a entretenus de la question à l'occasion de la visite qu'il fit au sous-signé le 1er décembre 1978. Nous lui avons fait part de notre conviction qu'il serait hautement souhaitable, dans l'intérêt du service comme dans celui de la formation de notre personnel dans le domaine multilatéral, de pouvoir mettre en permanence un collaborateur à la disposition de M. Hummel. Malheureusement, nous voyons d'ores et déjà qu'il ne nous sera pas possible de réaliser cette intention avant au moins un an. En effet et pour autant que nous puissions déjà en juger avec précision, le nombre de postes à repourvoir l'an prochain dépasse déjà le nombre de fonctionnaires de carrière disponibles.

- 2 -

Dans l'attente d'un renfort permanent, il ne reste plus que la solution de fortune qui consisterait, comme vous l'avez suggéré, à prévoir que l'un des collaborateurs de l'ambassade suive certaines questions de l'UNESCO pour le compte du Délégué permanent. Cette assistance pourrait éventuellement être complétée par une collaboration plus étroite entre le Délégué et la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO, qui pourrait déléguer à Paris Mlle Hofer puis Mlle Favre pour suivre certaines réunions.

Profitant du passage dans nos bureaux de M. L. Mordasini, nous lui avons fait part de votre suggestion pour obtenir une première réaction avant d'approcher l'ambassade dans cette affaire. La réponse de M. Mordasini a été franchement négative. Selon lui, M. Reimann est déjà tellement chargé qu'il ne voit pas comment il pourrait encore utilement décharger le Ministre Hummel. Dans ces circonstances, nous ne poserons la question à Paris qu'en termes généraux, en laissant à notre ambassadeur le soin de voir lequel de ses collaborateurs pourrait éventuellement consacrer une partie de son temps à l'UNESCO.

Sauf avis contraire de votre part, nous allons consulter notre ambassade comme indiqué ci-dessus. A l'occasion, il nous intéresserait de connaître votre avis quant à la question de savoir dans quelle mesure Mlle J. Hofer (par la suite Mlle Favre) pourrait être associée de plus près aux travaux de l'UNESCO tout en restant bien entendu postée à la centrale.

*

*

*

- 3 -

Lors de l'entretien que nous avons eu avec le Ministre Hummel le 4 décembre, ce dernier a soulevé deux questions au sujet desquelles il nous intéresserait de connaître également votre point de vue.

1^o Appellation du bureau de M. Hummel

Depuis la création de son poste, notre représentant auprès de l'UNESCO est appelé "Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO" et nos services lui fournissent du papier et des enveloppes portant une en-tête libellée en conséquence. C'est également sous cette appellation que M. Hummel figure dans la liste de nos représentations diplomatiques et consulaires.

M. Hummel estime que l'appellation de "Délégation permanente" refléterait mieux la situation réelle de son bureau, du moment qu'il n'est plus subordonné à l'autorité de notre Ambassadeur en France mais relève directement de la centrale.

Nous ne verrions quant à nous pas d'objection à modifier l'appellation de ce bureau dans le sens proposé par M. Hummel, bien que cette nouvelle dénomination puisse paraître quelque peu présomptueuse aussi longtemps que notre Délégué ne dispose pas d'un collaborateur, même à temps partiel.

2^o Statut du Délégué permanent vis-à-vis de l'ambassade

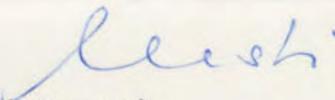
Relevant exclusivement de la centrale comme nous l'avons déjà signalé plus haut, M. Hummel ne voit pas très bien pour quelle raison il figure dans l'organigramme que notre ambassade à Paris nous fait tenir chaque année, relié au chef de mission par une ligne laissant sous-entendre un lien de subordination plus ténu que celui qui

- 4 -

rattache tous les collaborateurs de l'ambassade à leur chef de mission. (cf. organigramme ci-joint). Nous ne nous expliquons pas non plus cette particularité. S'agit-il d'un reliquat de l'époque où notre représentant auprès de l'UNESCO était en même temps attaché culturel et social de l'ambassade ?

Bien que certains liens d'infrastructure existent entre le Délégué et l'ambassade - l'intendance du bureau est gérée par la chancellerie de l'ambassade - il nous paraîtrait plus logique de faire figurer le Délégué et sa secrétaire sur un organigramme séparé.

Direction administrative
p.o.


(Glesti)

Übermittlungszettel - Feuille de transmission - Foglio di trasmissione

48411

De

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> zur Kenntnis
pour information
per informazione | <input type="checkbox"/> zur Erledigung
pour règlement
per il disbrigo | <input type="checkbox"/> zur Genehmigung
pour approbation
per approvazione | |
| <input type="checkbox"/> zu Ihren Akten
pour vos dossiers
per il vostro incarto | <input checked="" type="checkbox"/> zur Stellungnahme
pour avis
per il parere | Anzahl je Vorlage
Quantité par modèle
Quantità per modello | |
| <input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch
selon votre demande
a vostra richiesta | <input type="checkbox"/> bitte besprechen
entretien s. v. p.
conferire p. f. | | Helios
héliocopies
eliocopie |
| <input type="checkbox"/> gemäss Besprechung
suivant l'accord
come inteso | <input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum
pour la signature/visa
per la firma/visto | | Abzüge
polycopies
copie poligrafate |
| <input type="checkbox"/> bitte zurückgeben
à nous renvoyer s. v. p.
da ritornare p. f. | <input type="checkbox"/> bitte Vorakten
présenter les documents
documentazione p. f. | | Kopien
copies
copie |
| <input type="checkbox"/> mit Dank zurück
en retour
in ritorno | <input type="checkbox"/> bitte anrufen
téléphoner s.v.p.
telefonare p. f. | | |

weiterleiten an
transmettre à
trasmettere a *VRD* *0.734.40. Ullh.*

Bemerkungen - Remarque - Osservazione
*Po h'a demandat d-
rispondi rapidament
per stous dossieris per u
lote. In fura risponde.*

Datum - Date - Data Absender - Expéditeur - Mittente

bitte wenden
tourner s.v.p.
voltare p. f.

affirmatif à la
partir de la détermination
de l'état de santé de
Hermann Jacot, d'Arbo-
riad. Et - bon d'accord?

bon - bon déjà
ajouté à ce statut-
peut-être sur la
possibilité de HJ/FA
de signer Hermann de-
puis Basel (1.2)?

20

3.1.